



Alerte en fiscalité canadienne

Faits saillants du budget de la Saskatchewan 2013-2014

Le 20 mars 2013

Le ministre des Finances de la Saskatchewan, M. Ken Krawetz, a déposé cet après-midi le budget 2013-2014 de la province. Voici un résumé des faits saillants de ce budget.

- Aucun changement dans les taux d'imposition des sociétés.
- Aucun changement dans les taux d'imposition des particuliers, les exemptions et les crédits.
- Aucun changement dans les taux de la taxe de vente provinciale.
- Augmentation de la taxe sur le tabac et du coût des alcools.

L'avenir du Canada

- Deloitte est un cabinet de fiscalité à l'échelle mondiale qui possède la plus importante pratique de fiscalité au Canada, ce qui lui donne une perspective unique sur les politiques fiscales compétitives et les grands moteurs de la prospérité nationale.
- S'il se dote de politiques fiscales adéquates, le Canada peut devenir plus productif et plus compétitif à l'échelle mondiale. La clé consiste à créer un écosystème fiscal qui peut favoriser l'innovation et l'investissement tout en appuyant l'objectif d'un budget équilibré.
- **L'avenir de la productivité**
- **Commentaires de Deloitte**

Perspectives budgétaires et économiques

- La province a déposé un budget équilibré, dans lequel on peut constater que des résultats économiques solides et constants permettront des augmentations modestes des dépenses, sans qu'il soit nécessaire de procéder à des augmentations importantes des taux d'imposition ou à l'élargissement de l'assiette fiscale.
- Les plans de croissance prévoient que la population de la Saskatchewan devrait atteindre 1,2 million de résidents et que 60 000 travailleurs devraient s'ajouter à la population active d'ici 2020.
- Le PIB réel de la Saskatchewan devrait augmenter de 2,6 % grâce à une reprise anticipée dans la production et les ventes de potasse, à la croissance soutenue de la population et des emplois, et à un investissement soutenu des entreprises, lié à la croissance du secteur de la potasse de la province.
- Les prix des produits agricoles devraient rester élevés.
- Le taux de chômage demeure bas en Saskatchewan, et on s'attend à ce qu'il continue d'être inférieur à la moyenne nationale en 2013-2014.

Mesures relatives aux entreprises

- Aucun changement n'a été apporté aux taux d'imposition des sociétés. Le gouvernement provincial avait déjà fait part de son intention de réduire le taux général d'imposition des sociétés, pour le faire passer de 12 % à 10 % d'ici 2015. Cependant, cette réduction a été reportée jusqu'au moment où l'on pourra envisager une réduction durable.
- Des fonds supplémentaires de 3,5 millions de dollars sont accordés à la Rental Construction Initiative et au Affordable Home Ownership Program. Ces fonds inciteront les promoteurs immobiliers et les municipalités à offrir des subventions de contrepartie aux projets résidentiels admissibles et de l'aide lors de l'acquisition d'une nouvelle résidence principale.
- La Saskatchewan adoptera en 2013 une loi sur les régimes de pension agréés collectifs. Ce programme donnera aux employeurs la possibilité d'offrir à leurs employés un régime de pension agréé collectif (« RPAC ») conçu pour être simple à gérer et efficient. Les employeurs pourront choisir d'offrir ou non un tel régime. Si un employeur choisit de participer au programme, tous ses employés seront automatiquement inscrits au régime, mais ils auront la possibilité de se retirer. Si un employeur choisit de ne pas offrir de RPAC, alors les employés pourront adhérer à un RPAC en s'inscrivant directement auprès d'un administrateur de RPAC. Le RPAC sera également offert aux travailleurs autonomes. Il pourrait être plus intéressant pour un employeur d'adhérer à ce programme que d'offrir un REER collectif, puisque les cotisations de l'employeur seront exclues de la rémunération des employés et qu'elles ne seront pas assujetties au RPC et à l'AE.

Mesures relatives aux particuliers

- Le montant total du capital pouvant être investi chaque année dans le programme des sociétés à capital de risque de travailleurs (les « SCRT ») diminuera, passant de 110 millions de dollars à 80 millions de dollars. Les SCRT devront désormais mettre davantage l'accent sur les investissements liés à l'innovation.
- Lancement du programme Subventions Avantage Saskatchewan pour l'épargne-études (Saskatchewan Advantage Grant for Education Savings). Ce programme fournira aux régimes enregistrés d'épargne-études une contribution de contrepartie équivalant à 10 % des cotisations, jusqu'à concurrence de 250 \$ par année.

Mesures relatives aux taxes de vente

- La taxe sur le tabac passera de 21 cents à 25 cents par cigarette ou par gramme de tabac haché à compter de minuit, le 20 mars 2013.
- La Saskatchewan Liquor and Gaming Authority ajustera les taux de marges d'environ 3 % pour toutes les catégories de boissons à compter du 1^{er} avril 2013.

Autres mesures fiscales

- Le budget ne prévoit aucune nouvelle mesure concernant la taxe de vente provinciale.
- Grâce à la croissance de l'économie de la Saskatchewan, le montant des recettes à partager entre les municipalités augmentera de 11,4 %; une proportion de 66,78 % de cette hausse sera allouée aux municipalités urbaines, une proportion de 21,77 % ira aux municipalités rurales et les 11,45 % restants seront accordés aux collectivités du Nord.
- Afin de soutenir les besoins en matière d'emploi de la province, des fonds supplémentaires seront octroyés aux initiatives visant à favoriser l'emploi des autochtones et à soutenir les programmes d'établissement des immigrants.

Pour obtenir d'autres renseignements, consultez le [site du ministère des Finances](#).

Personnes-ressources

Associée directrice canadienne, Fiscalité
Heather Evans
416-601-6472

Leader national de la politique fiscale
Albert Baker
416-643-8753

Saskatchewan
Larry Bookman
Région des prairies, Leader fiscalité
306-343-4409

Gary Thief
306-565-5237

Barb Hogeweide
306-953-6361

Accueil | Sécurité | Avis juridique | Confidentialité

1, Place Ville-Marie, Bureau 3000
Montréal, Québec H3B 4T9 Canada

© Deloitte s.e.n.c.r.l. et ses sociétés affiliées.

Ce document est publié par Deloitte s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judiciaires d'un professionnel. Aucune mesure ne devrait être prise sans avoir consulté préalablement un spécialiste. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Deloitte LLP, société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Au Québec, Deloitte exerce ses activités sous l'appellation Deloitte s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Québec.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

www.deloitte.ca
Désabonnement

Fil RSS Deloitte

Veillez ajouter « @deloitte.ca » à votre liste d'expéditeurs autorisés afin d'assurer la livraison à votre boîte de réception et de visualiser les images.